

# Les deux autels

(Exode 20, 24 à 26)

(*Traduit de l'anglais*)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 48]

« Tu me feras un autel de terre, et tu sacrifieras dessus tes holocaustes et tes sacrifices de prospérités, ton menu et ton gros bétail. En tout lieu où je mettrai la mémoire de mon nom, je viendrai à toi, et je te bénirai ».

Si quelque chose pouvait rehausser la valeur ou ajouter à l'intérêt de ce passage de l'Écriture, c'est le contexte dans lequel il se trouve. Trouver de telles paroles à la fin de Exode 20 est quelque chose qui doit frapper le lecteur attentif. Au début de ce chapitre, nous trouvons Dieu parlant du haut du mont Sinaï et imposant la loi comme le devoir de l'homme envers Dieu, et son devoir envers son prochain. Cette loi est publiée au milieu des tonnerres, de l'obscurité, des ténèbres et de la tempête. « Tu feras ceci » et « Tu ne feras pas cela ». Tels sont les termes dans lesquels Dieu parle du haut de la montagne de feu. Ainsi est-il contraint d'ériger autour de Lui et de Ses droits, certaines barrières pour garder l'homme loin. Et de la même manière, l'homme doit être empêché d'empêtrer sur les droits de son prochain.

Voilà pour le début de Exode 20. Il n'y a pas là de paroles telles que : « Je viendrai à toi ». Tout au contraire. La parole était : « Prends garde de ne pas t'approcher de moi ». Voyez Exode 19, 12 et 24. Il était impossible pour l'homme de venir à Dieu par le moyen de la loi. Les barrières qui étaient placées autour de cette montagne étaient insurmontables pour l'homme. « Sur le principe des œuvres de loi nul homme vivant ne sera justifié » [Gal. 2, 16]. Sous la loi, il n'y a pas d'accès possible à Dieu. « Ne vous approchez pas » est la sévère déclaration de tout le système légal — l'expression de l'esprit et du caractère mêmes de toute l'économie mosaïque. La proximité et la liberté sont inconnues sous la loi, et personne ne peut en jouir sur un terrain légal.

En conséquence, nous pouvons bien dire avec révérence que l'Éternel n'était pas chez Lui au sommet du mont Sinaï. Il ne Lui était pas naturel de s'entourer de barrières. Il avait été forcé de prendre cette position par le légalisme du cœur humain. Israël avait pris sur lui de dire : « Tout ce que l'Éternel a dit, nous le ferons » (Ex. 19, 8). C'était cela qui avait amené l'Éternel à se placer à distance, de sorte que l'homme soit mis à l'épreuve et que la transgression abonde. Il avait simplement dit au peuple : « Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Égypte, et comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle, et vous ai amenés à moi. Et maintenant, si vous écoutez attentivement ma voix et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez en propre d'entre tous les peuples ; car toute la terre est à moi » [v. 4, 5].

À quelle « alliance » fait-il référence là ? À l'alliance faite avec Abraham — l'alliance de la grâce. Il n'y avait rien que l'homme dût faire, dans cette alliance. Elle présente ce que Dieu voulait faire pour Abraham et pour sa semence, ce qu'il voulait leur donner et ce qu'il voulait être pour eux. C'était sur la base de cette alliance que l'Éternel pouvait dire à Israël : « Je vous ai amenés à moi ». Mais du moment qu'Israël entreprit de dire : « Tout

ce que l'Éternel a dit, nous le ferons », nous entendons énoncé le commandement de « mettre des bornes à l'entour de la montagne », afin que le peuple soit gardé à distance.

Cependant, cela n'était pas selon le cœur d'amour du Dieu d'Israël. Cela ne correspondait pas à Sa nature et à Son caractère, de se placer à distance de Son peuple. Ils L'avaient constraint de se retirer à l'intérieur des étroites limites du mont Sinaï et de s'entourer de nuées et de ténèbres, de tonnerres, d'éclairs et de tempête. L'homme avait entrepris de faire, et il doit être mis à l'épreuve. « La loi est intervenue afin que la faute abondât » [Rom. 5, 20]. Et encore : « par la loi est la connaissance du péché » [Rom. 3, 20].

Il n'est pas dans notre intention, dans ce court article, de nous attarder sur le sujet de « la loi ». Nous y avons seulement fait référence afin d'introduire le contraste frappant entre le début et la fin de Exode 20. C'est comme si Dieu avait hâte de descendre du sommet de cette terrible montagne, afin de rencontrer l'homme à « un autel de terre » — l'endroit de la grâce — l'endroit où les œuvres de l'homme sont remplacées par celles de Dieu. « Tu me feras un autel de terre, et tu sacrifieras dessus tes holocaustes et tes sacrifices de prospérités, ton menu et ton gros bétail. En tout lieu où je mettrai la mémoire de mon nom, je viendrai à toi, et je te bénirai ».

Quel contraste ! C'est comme s'Il leur avait dit : « Vous ne pouvez pas venir à moi si je reste au sommet de cette montagne, mais je veux venir à vous. Si je reste là, je dois vous maudire, mais je veux vous rencontrer à un autel de terre et vous bénir ». Béni soit Son nom, Il ne se plaît pas à maudire. C'est pourquoi Il ne voulait pas associer Son nom au mont Sinaï, le lieu de la distance et de l'obscurité où Il ne pouvait pas venir à Son peuple et le bénir.

De quelle façon bénie tout cela nous dit ce que Dieu est ! Cet enseignement au sujet de l'autel est comme un rayon de lumière divine perçant à travers l'obscurité qui environnait le mont Sinaï, et qui brillait sur le lieu où Dieu voulait mettre Son nom, où Il pouvait rencontrer Son peuple dans toute la plénitude de la bénédiction.

Et que le lecteur remarque le caractère des offrandes mentionnées au verset 24. Nous avons « des holocaustes et des sacrifices de prospérités ». Il n'y a pas un mot concernant les sacrifices pour le péché et les offrandes pour le délit. Pourquoi cela ? Assurément, c'est le lieu même dans lequel nous nous serions attendus à trouver introduits ces derniers. Mais non. Nous avons l'holocauste — le type de Christ se livrant, dans Sa vie et dans Sa mort, pour faire la volonté de Dieu. Et nous avons le sacrifice de prospérités — le type de Christ comme l'objet dont l'adorateur se nourrit en communion avec Dieu. Et il n'y a pas un mot des sacrifices pour le péché et pour le délit. Pourquoi ? Est-ce parce qu'ils n'étaient pas nécessaires ? Bien loin de là ! Ils se trouvent au fondement même de cet autel où se rencontrent Dieu et l'adorateur. Le sacrifice pour le péché est le type de Christ portant le jugement de Dieu contre le péché. Le sacrifice pour le délit est le type de Christ portant nos péchés en Son corps sur le bois. *Ils forment le fondement de toute adoration.* Mais ils sont omis en Exode 20, 24 parce que nous avons ici la nature et le caractère de l'adoration en laquelle Dieu prend plaisir, une adoration dans laquelle l'âme est occupée de Christ dans l'aspect même le plus élevé de Sa personne et de Son œuvre. C'est ce que nous avons dans l'holocauste, dans lequel Christ est vu faisant propitiation, non seulement selon nos besoins, mais selon les droits de Dieu — non seulement selon la mesure du caractère haïssable du péché, mais selon la mesure de la valeur de Christ pour le cœur de Dieu.

Quel contraste frappant entre les premières et les dernières lignes d'Exode 20 ! Quelles leçons nous y trouvons pour nos cœurs ! Quelle réprimande de toutes nos tendances légales ! Nous sommes tous enclins à être occupés de nos œuvres, d'une manière ou d'une autre. Le légalisme est naturel pour nos cœurs. Et souvenons-nous que c'est lui qui a forcé l'Éternel (pour parler à la manière des hommes) à prendre la position dans laquelle nous Le trouvons en Exode 19 et 20. Abraham n'avait pas connu Dieu dans une telle position. Ce n'est pas comme un législateur que Dieu s'était révélé au père des croyants, mais comme un Dieu de grâce,

comme un Dieu de promesse. Il n'y avait ni tonnerres, ni éclairs, ni obscurité, ténèbres et tempête, environnant le Béni, quand Il apparut à Abraham à Ur des Chaldéens, ou quand Il prenait part à son hospitalité dans les plaines de Mamré. C'était toujours le bon plaisir de Dieu d'avoir les siens près de Lui, jouissant des précieux fruits de Sa grâce, plutôt que d'être loin, récoltant les fruits amers de leurs œuvres. Ces derniers étaient simplement le résultat de la déclaration légale de l'homme : « Tout ce que l'Éternel a dit, nous le ferons ». Jusqu'au moment fatal où ces paroles furent prononcées, Dieu avait parlé et agi avec la même grâce inconditionnelle envers la semence d'Abraham, qu'il l'avait fait envers le patriarche privilégié lui-même. Mais quand Israël entrepris de faire, il était nécessaire de les mettre à l'épreuve complètement. C'est ce qui fut fait par la loi.

Mais, pourrait-on demander, n'était-ce pas toujours le propos de Dieu de donner la loi ? N'était-elle pas nécessaire ? N'est-elle pas conçue pour être la règle constante de la conduite de l'homme — la déclaration de son devoir envers Dieu et l'homme, le résumé divin et l'incarnation de sa justice ? À tout cela, nous répondons : Très certainement, Dieu savait dès le début ce qu'il ferait. De plus, dans Sa sagesse infinie, Il a surmonté la folie légale de l'homme et a utilisé la loi pour soulever la grande question de la justice et montrer qu'il n'était pas possible à l'homme d'œuvrer à une justice qui puisse être agréée. Mais quel en fut le résultat ? L'homme a-t-il jamais obtenu la justice en gardant les dix commandements ? Jamais. « Nulle chair ne sera justifiée devant lui par des œuvres de loi, car par la loi est la connaissance du péché » (Rom. 3, 20). Et encore : « Car tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi sont sous malédiction ; car il est écrit : Maudit est quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire. Or que par la loi personne ne soit justifié devant Dieu, cela est évident, parce que : Le juste vivra de foi » (Gal. 3, 10-11).

Quel était donc le but de la loi ? Pourquoi fut-elle donnée ? Quel en fut l'effet ? « La loi est intervenue afin que la faute abondât » (Rom. 5, 20). « Pourquoi donc la loi ? Elle a été ajoutée à cause des transgressions » (Gal. 3, 19). « La loi produit la colère » (Rom. 4, 15).

Ainsi, l'Écriture répond à nos trois questions de la manière la plus claire possible. Et non seulement cela, mais elle règle toute la question de la loi de manière à ôter toute difficulté et tout nuage de l'esprit qui se soumettra entièrement à l'autorité de la Parole.

Quand nous nous sommes assis pour écrire ce court article, nous ne pensions nullement à entrer dans le domaine de la théologie. Notre but était seulement de présenter au cœur et à la pensée du lecteur la leçon frappante enseignée par les deux autels en Exode 20 — l'autel de terre et l'autel de pierres taillées. Dans le premier, nous avons l'esprit même de la dispensation de la grâce ; dans le dernier, l'esprit de la dispensation de la loi. Dieu voulait que l'homme soit près de Lui. C'est pourquoi Il voulait avoir un autel de terre. En d'autres termes, l'homme devait s'approcher de Dieu sans aucun effort ni œuvre de sa part. « Si tu me fais un autel de pierres, tu ne le bâtiras point de pierres taillées (ou, comme le lit la marge : « bâti avec de la taille ») ; car si tu lèves ton ciseau dessus, tu le profaneras. Et tu ne monteras point à mon autel par des degrés, afin que ta nudité n'y soit pas découverte ».

Oh ! que les hommes veuillent bien considérer ces choses ! Combien peu elles sont comprises ! L'homme veut faire. Il veut lever son outil dans la construction de son autel ; le résultat en est la profanation. Il veut y monter par des degrés ; le résultat en est sa nudité découverte. Il doit en être ainsi, parce que l'homme est un pécheur et que ses meilleures œuvres ne peuvent aboutir qu'à la souillure et à la nudité.

Une chose est certaine. *Dieu ne mettra pas Son nom dans quelque lieu où les œuvres de l'homme sont établies comme base de l'adoration.* Cette vérité brille avec un éclat céleste dans toutes les pages du Volume sacré, et elle brille là où nous nous attendrions le moins à la trouver — à la fin de Exode 20. C'est quelque

chose de parfaitement merveilleux, au milieu des tonnerres du mont Sinaï, de saisir des paroles célestes telles que celles-ci : « En tout lieu où je mettrai la mémoire de mon nom, je viendrai à toi, et je te bénirai ». Ce sont des paroles de pure grâce, des paroles découlant du cœur même de Dieu, des paroles exprimant la nature et le caractère mêmes de Dieu. « Je viendrai à toi ». Précieuses paroles ! Qu'elles plongent profondément dans notre cœur et y demeurent ! Que ce soit toujours notre but et notre objet, d'être trouvés adorant dans ce lieu où Dieu met Son nom, et où, au lieu de la nudité et de la souillure qui marquent toujours les efforts de l'homme, nous avons la valeur infinie de la grâce de Dieu et la plénitude et l'excellence de Christ dans Sa personne et dans Son œuvre !